

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le neuf avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Ghislaine CABESSUT, Maire.

Présents : G. CABESSUT - M. PORTES – M. F. SAURIN – D. NADALIN - R. CLAVIE – D. SOULIGNAC – Ch. BRANDALAC - A. M. FERNEKESS - L. COMBE – R. BERINGUIER - P. EDARD - G. NAVLET - T. MARTY – G. LE CHARPENTIER - Ch. ROBERT - C. ECK -

Absents excusés : V. FERVEL-RABAYROL - A. PAGES - MESSEGUE - D. HENRY

Absents : F. JAUNAY– M. KECHAR - S. - P. BOISSELIER - C. ROUX

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SAURIN a été nommée secrétaire de séance.

## AFFAIRES GENERALES

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 MARS 2019**

*Rapporteur : Ghislaine CABESSUT*

Madame CABESSUT demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 Mars 2019 est approuvé.

## COMMISSION DES FINANCES

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Michel PORTES

#### Commune :

##### Section d'investissement

###### Dépenses

Opérations 2018 2.778.924,99 €

###### Recettes

Résultat reporté 443.126,05 €

Opérations 2018 2.074.529,90 €

**Résultat de clôture : Déficit d'investissement : 261.269,04 €**

###### Reste à réaliser

Dépenses 504.167,51 €

Recettes 914.149,53 €

**Solde final excédentaire : 148.712,98 €**

##### Section de Fonctionnement :

Dépenses : 3.371.206,70 €

###### Recettes :

Résultat reporté 421.685,30 €

Opérations 2018 3.918.347,30 €

**Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement de 968.825,90 €**

- Annexes :

#### CAISSE DES ECOLES

Section d'investissement 0 €

Section de Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	<b>44.836,90 €</b>
<u>Recettes</u>	
Excédent antérieur reporté	6.031,33 €
Recettes 2018	<u>43.367,00 €</u>
TOTAL	<b>49.398,33 €</b>

**Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement de 4.561,43 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les Comptes Administratifs 2018 de la commune et de la Caisse des Ecoles.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER**

*Rapporteur : Michel PORTES*

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Trésorier,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ainsi que sur les budgets annexes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

*Rapporteur : Michel PORTES*

#### **- Commune :**

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 968.825,90 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- une affectation complémentaire en réserves au compte 1068 de 450.000,00 €,
- une affectation à l'excédent reporté de 518.825,90 €.

- **Annexe : Caisse des Ecoles**

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 4.561,43 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- une affectation à l'excédent reporté de 4.561,43 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

*Rapporteur : Michel PORTES*

Monsieur PORTES propose de maintenir les taux fiscaux 2018 des 3 taxes pour l'année 2019.

- Taxe d'Habitation : 20,32% soit un produit de **1.102.563 €**
- Taxe Foncière sur le bâti : 20,23 % soit un produit de **763.885 €**
- Taxe Foncière sur le non-bâti : 70,93 % soit un produit de **31.777 €**

**TOTAL PRODUIT ATTENDU :** **1.898.225 €**

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité des membres présents favorablement sur la proposition présentée.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE**

*Rapporteur : Michel PORTES*

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2019 de la commune et du budget Caisse des Ecoles :

#### **Commune**

- **Section de fonctionnement**

Dépenses 4.364.831,00 Euros

Recettes 4.364.831,00 Euros

- **Section d'investissement**

<u>Dépenses</u>	2.989.137,00 Euros
<u>Recettes</u>	2.989.137,00 Euros

### **Caisse des écoles**

- Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>	51.192,00 Euros
<u>Recettes</u>	51.192,00 Euros

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

### **ANNEXE : DETAIL DES VOTES SUR LES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS**

NOM DES ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2019	Subvention votée 2019 à l'unanimité	Elus ne prenant pas part au vote
ACCA (chasse)	720	720	G. NAVLET
AAPE (parents élèves)	220	220	
APOIRC - Salon Musical	800	800	Marie SAURIN
ARHB (recherches historiques)	500	500	
Atelier de la Gribouille	200	200	
Atelier des petits points	250	250	
BAG (gymnastique)	1700	1700	C. BRANDALAC – G.LE CHARPENTIER D. SOULIGNAC-
BASKET CLUB (VBB)	3300	3300	G.LE CHARPENTIER
BOUGE BOULOC	0	0	
BOULOC CASTELMATIQUE	0	0	
BOULOC SPORTING FUTSAL	0	0	
CDCV	50	50	
COF (comité des fêtes)	6800	6800	
CAP SOPHRO	150	150	
CLUB JOIE DE VIVRE	750	750	
PHILATHELIQUE (CLUB)	400	400	
COCHONET BOULOCAIN	550	550	
DAUPHINS DU FRONTONNAIS	150	150	

DETENTE ET LOISIRS	640	640	
FNACA	230	230	<i>Christian ECK</i>
JONGLE ET RIE (cirque)	400	400	
JUDO JU JITSU	775	775	<i>G.LE CHARPENTIER</i>
KARATE	775	775	
LA FRATERNELLE	700	700	<i>Anne-Marie FERNEKESS - Daniel NADALIN- Renée CLAVIE - Christian ECK</i>
LA PEPINIERE (country et rando)	300	300	
LE CRI DE L'ECRIT LE DIT DU LU	100	100	
LES AMIS DE LA RADIO	0	0	
PARENTS AUJOURD'HUI	200	200	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>
PAUSE LECTURE	200	200	<i>Guy NAVLET</i>
FCPE (parents d'élèves)	220	220	
P'TITS MOLIERE (théâtre)	400	400	
RAND'OC (randonnée)	350	350	<i>Robert BERINGUIER- Pascale EDARD</i>
TENNIS CLUB BOULOC	1400	1400	<i>Christine ROBERT</i>
TOURNESOL (commerçants)	150	150	
USBSSC Foot	2200	2200	<i>Ch. BRANDALAC – A.M. FERNEKESS</i>
GROUPE VOCAL	500	500	
TOTAL	26.180	26.180	

## **CREATION DU BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT « LIEU –DIT LA CROIX »**

*Rapporteur : Michel PORTES*

La commune est propriétaire d'un terrain section D au lieu-dit La Croix d'une superficie de 1383 m<sup>2</sup>. La commune souhaite viabiliser ce terrain afin de créer un lotissement communal, constitué de 3 lots, dans le but de les vendre.

Il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune. En effet, toute opération de lotissement consistant à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, dont la gestion relève du domaine privé de la collectivité, justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. Cela permet également de ne pas bouleverser l'économie du budget principal de la collectivité et d'individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinées à suivre les

opérations de viabilisation et de cession des terrains concernés. En effet, ces terrains destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

La comptabilité de stock qui sera tenue pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent.

Les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoires assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées HT.

Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater. Après la clôture constatée, des opérations comptables devront être réalisées pour faire remonter dans l'inventaire de la commune l'ensemble des parties publiques du lotissement. (Équipements et VRD)

Le Budget annexe de lotissement « lieu-dit La Croix » retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissement lieu-dit La Croix » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale du lotissement destiné à la vente,
- de préciser que le budget sera voté par chapitre,
- de prendre acte que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe y compris les frais liés aux divers réseaux,
- d'opter pour un régime de TVA à 20% conformément à l'instruction M14,
- d'adopter le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks,
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration fiscale,
- de préciser que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du projet de résultat issu de l'équilibre du budget,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

**La séance est levée à 22 h 00.**

**Relevé des délibérations :**

<b>N°</b>	<b>Domaine</b>	<b>Objet</b>
2019/03/01	Décisions budgétaires	Vote Compte Administratif de la Commune + CDE
2019/03/02	Décisions budgétaires	Approbation du compte de gestion du Trésorier
2019/03/03	Décisions budgétaires	Affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la commune
2019/03/04	Décisions budgétaires	Affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la Caisse des Ecoles
2019/03/05	Décisions budgétaires	Vote des taux des impôts locaux pour l'année 2018
2019/03/06	Décisions budgétaires	Vote du budget primitif 2018 - Commune et Caisse des Ecoles
2019/03/07	Décisions budgétaires	Création budget lotissement au lieu-dit "La Croix"



Emargements pour la séance du lundi 15 Avril 2019 :

<i>Ghislaine CABESSUT</i>	<i>Michel PORTES</i>	<i>Marie-Françoise SAURIN</i>	<i>Daniel NADALIN</i>
<i>Christelle BRANDALAC</i>	<i>Robert BERINGUIER</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Dominique HENRY</i> <i>Absente excusée</i>
<i>Pascale EDARD</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Laurent COMBE</i>	<i>Guy NAVLET</i>
<i>Renée CLAVIE</i>	<i>Delphine SOULIGNAC</i>	<i>Christian ECK</i>	<i>Corinne ROUX</i> <i>Absente</i>
<i>Christine ROBERT</i>	<i>Geneviève LE CHARPENTIER</i>	<i>Stéphan MESSEGUE</i> <i>Absent excusé</i>	<i>Patrice BOISSELIER</i> <i>Absent</i>
<i>Valérie FERVEL-RABAYROL</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Mourad KECHAR</i> <i>Absent</i>	<i>Alexandre PAGES</i> <i>Absent excusé</i>	<i>Florian JAUNAY</i> <i>Absent</i>